

# LETTRE OUVERTE

A

**Mme Michèle DELAUNAY**  
**Députée Socialiste de GIRONDE**

Madame la Députée,

Vous nous avez reçues le 17 décembre 2016 au sujet de l'expérimentation de la prise en charge des enfants et des adolescents par les psychologues libéraux. Nous avons sollicité cette rencontre car vous aviez porté ce projet auprès de l'Assemblée Nationale.

Lors de cet échange vous nous avez fait part de l'esprit de cette proposition : il s'agissait, face au constat d'un retard massif dans le traitement des demandes en pédopsychiatrie, de répondre de manière pragmatique à une partie d'entre elles au travers de suivis psychologiques pris en charge par l'assurance maladie et effectués par des psychologues libéraux. Leur seraient adressées les problématiques ne relevant ni de psychopathologies ni de soins au long cours mais plutôt de difficultés psychologiques conjoncturelles.

Nous vous avons alors fait part de notre analyse quant aux causes de ce retard de traitement dans les structures de service public, à savoir :

- le manque de temps de prise en charge par les psychologues travaillant au sein de la FPH en raison de l'insuffisance du nombre de postes,
- le fonctionnement quasi général des services de psychiatrie qui rend impossible l'accès direct au psychologue, le premier accueil étant assuré par un infirmier ou une assistante sociale qui analyse la demande, la transmet au médecin responsable qui juge à son tour s'il doit adresser le jeune au psychologue...

Dans les faits, ce mode de fonctionnement dénie au psychologue sa capacité à évaluer et à traiter toute demande en première intention et contribue à saturer les dispositifs.

Le projet de décret dont vous aviez parlé comportait deux aspects : diversifier et ouvrir les possibilités d'adresse et assouplir les modalités de prise en charge pour répondre plus efficacement à la demande.

Concernant l'adresse, elle devait être faite par les professionnels de terrain de première ligne tels que médecins scolaires, généralistes, médecins de PMI et psychologues scolaires.

Qu'en est-il dans le décret publié le 5 mai 2017 ? La possibilité d'orientation par le psychologue de l'Éducation Nationale, intervenant en première intention par rapport à la souffrance psychique des jeunes, disparaît !

Nous en revenons à une orientation faite uniquement par des médecins, ce qui est perçu par beaucoup de nos collègues comme une déqualification qui constitue un déni de la formation des psychologues et de leurs compétences à repérer et évaluer la souffrance psychique.

Votre intention de départ, faciliter l'accès à un traitement des difficultés psychologiques, apparaît dénaturée par ce pilotage médical dogmatique et bien irréaliste en vérité. Chacun connaît les différentes analyses concernant la pénurie médicale : médecins scolaires qui ont des secteurs de prises en charge très étendus et des temps très parcellaires sur chaque établissement, médecins généralistes qui partent à la retraite et ne sont pas remplacés... Va-t-on faire appel à SOS médecins pour évaluer la souffrance psychique et ensuite suivre les effets de la thérapie? Quid de la souplesse d'accès initialement préconisée ?

Le pilotage par les maisons des adolescents ne fait que rajouter un rouage supplémentaire à des dispositifs déjà trop complexes et ôte à l'expérimentation un des points majeurs qui faisait son intérêt.

Pour les jeunes et les familles qui n'ont pas les moyens de financer directement un suivi psychologique en libéral, le parcours d'accès au traitement de la souffrance psychique ressemble de plus en plus à un parcours du combattant.

A un moment où la prise en charge des difficultés psychologiques de la population à tous les âges de la vie constitue un véritable enjeu de santé publique et où il serait fondamental que les psychologues prennent toute leur place dans l'offre de soins, ce décret, dont on pouvait attendre une ouverture, manifeste une position rétrograde et offensive vis-à-vis de notre profession.

Publié stratégiquement deux jours avant l'échéance des élections présidentielles, il en dit long sur cette politique qui montre un parfait mépris pour l'approche dont nous sommes porteurs et les professionnels que nous sommes.

Recevez, Madame la Députée, nos salutations.

Montreuil, le 23 mai 2017

Collectif des psychologues UFMICT-CGT